



# Je suis votre guide des déchets









s a i d e f



## Adresses et téléphones utiles

#### Emploi et Solidarité Coup d'Pouce

Cité-Bellevue 4 1700 Fribourg 026 484 82 40

#### **Communauté d'Emmaüs**

Route de la Pisciculture 6E 1700 Fribourg 026 424 55 67

## Centre collecteur de Châtillon SANIMA

Route de la Comba 50 1725 Posieux 026 305 22 75 026 519 01 05

#### **Fricompost SA Posieux**

Récupération de déchets verts et recyclage Route de la Comba 46 1725 Posieux 026 401 04 50

#### Station d'épuration (STEP) de Marly

Route de la Gérine 128 1723 Marly 026 436 33 77

#### **Thommen SA**

(anciennement Kaufmann SA) Route du Fer 10 1762 Givisiez 026 460 75 80

#### **Contact et infos**

#### Commune de Bois-d'Amont

Place de l'Arche 1 1732 Arconciel 026 564 23 33 technique@bois-damont.ch www.bois-damont.ch

#### Déchetterie site d'Arconciel

Route de Chésalles (à côté du terrain de football) Horaires d'ouverture : Mardi et jeudi : 17h00 à 19h00 Samedi : 8h30 à 11h30

#### Déchetterie site d'Ependes

Chemin de la Gravière (aux Râpes)

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 17h00 à 19h00 Samedi : 8h30 à 11h30

#### Dépôt de branches

Chemin de la Molleyre 30 1731 Ependes M. Christophe Wyss **Horaires de dépôt**:

Lundi au vendredi: 08h00 à 19h00

Samedi: 08h00 à 17h00

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Avec l'app mobile MEMODéchets

la gestion des déchets est encore plus simple! Pour plus d'infos consultez le site : https://www.memodechets.ch

## **Déchetteries**

Les déchetteries d'Arconciel et d'Ependes sont accessibles à tous les habitants de Boisd'Amont, excepté les entreprises.

Merci de présenter votre carte de compacteur pour légitimer votre présence auprès du personnel.

Horaires déchetteries  BOIS-D'AMONT				
<b>Déchetterie d'Arconciel</b> Route de Chésalles (à côté du terrain de football)		<b>Déchetterie</b> Chemin de la (aux Râpes)		
Mardi et jeudi: 17h00	- 19h00	Mercredi :	17h00 - 19h00	
Samedi: 8h30	- 11h30	Samedi :	8h30 - 11h30	

## Les déchetteries sont fermées les jours fériés/chômés suivants :

Jeudi	18.05.2023	Ascension	
Jeudi	08.06.2023	Fête-Dieu	
Mardi	01.08.2023	Fête Nationale	
Mardi	15.08.2023	Assomption	
Mercredi	01.11.2023	Toussaint	
Mardi	26.12.2023	Lendemain de Noël	

### Déchets verts

## Déchets de jardin

Sont acceptés dans les déchetteries : les mauvaises herbes, les tailles de fleurs, les racines de plantes en pots. Les billes d'hydroculture vont dans les déchets inertes



#### Branches et feuilles

Les branches (diamètre maximal de 15 cm) et les feuilles uniquement sont à apporter chez Monsieur Christophe Wyss, Chemin de la Molleyre 30, 1731 Ependes, 079 858 62 12.



<u>Horaires</u>: du lundi au vendredi 8h00-19h00, samedi 8h00-17h00, dépôts interdits le dimanche et les jours fériés.

<u>Particuliers</u>: avec votre carte de compacteur.

<u>Paysagistes</u>: sur rendez-vous avec M. Wyss, uniquement pour les déchets produits sur le territoire communal.

La limite est fixée à 5m³ de branches par propriétaire pour l'entretien. Le propriétaire doit éliminer lui-même et à ses frais le dépassement.

L'accès est refusé aux véhicules dépassant les 3.5 t.

#### Souches et troncs

Les souches et troncs sont à ramener chez Fricompost SA Posieux.



#### Gazons

Les dépôts sont à effectuer auprès de l'agriculteur désigné pour votre secteur. Horaires : du lundi au vendredi 8h00-20h00, samedi 8h00-17h00, dépôts interdits le dimanche et les jours fériés.



## Déchets alimentaires compostables

Les restes de repas et les déchets de cuisine tels qu'épluchures, restes cuisinés, marc de café et coquilles d'œuf sont acceptés.



Les os doivent être éliminés dans le sac poubelle.

## Comment gérer vos déchets?



#### Ordures ménagères

Dans les bennes compacteuses de l'Entente intercommunale. Maximum 35 kg par dépôt



#### Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Sont acceptés dans les déchetteries : les épluchures, les restes cuisinés, les coquilles d'œufs, le marc de café, les sachets biodégradables. Sont refusés : les gros os.



#### Déchets de iardin

déchets verts. compost : se référer à la page "Déchets verts" du présent MémoDéchets.



#### Papier et carton

Les cartons vides doivent être écrasés.



Vous pouvez déposer les livres en bon état dans les boîtes à livres (anciennes cabines téléphoniques) à Ependes et à Arconciel.



#### Bois

Le bois doit être séparé des objets encombrants et placé dans la benne à bois dans les déchetteries. La longueur maximale est de 2m. Le bois autoclavé et les traverses de chemin de fer ne sont pas repris.



#### Berlingots / Brigues à boissons

Sont à jeter avec les ordures ménagères.



Seules les bouteilles à boissons ayant le sigle PET sont acceptées. Les autres bouteilles ou tout autre emballage sont à éliminer avec les ordures ménagères.



Sont acceptés les bouteilles de boissons et les bocaux divers. Les verres doivent être vidés de leur contenu, rincés et débarrassés de leur couvercle, bouchon ou partie métallique.



#### Flacons en plastique avec bouchon

A rapporter dans votre commerce, ou à déposer dans votre sac poubelle ou dans des sacs spéciaux destinés aux plastiques (en vente à la déchetterie et à l'administration). Prix du sac : CHF 2.50/sac.



#### Autres déchets plastiques

Les emballages et autres objets en plastique, tels que barquettes alimentaires, gobelets, cellophane, etc., sont à éliminer avec les ordures ménagères ou dans les sacs vendus au prix de CHF 2.50/sac.



#### Capsules en alu

Seules les capsules à café en aluminium peuvent être déposées dans le container prévu à cet effet. Les capsules en plastique doivent être jetées dans le sac



#### Aluminium et boîtes de conserve

Boîtes de conserves, tubes, feuilles ALU, barquettes. couvercles en fer blanc ou ALU sont repris. Ces objets doivent être rincés, leurs étiquettes retirées.



Les aérosols sont à déposer avec les déchets spéciaux des ménages, mais en aucun cas avec l'aluminium et les boîtes de



#### Déchets spéciaux des ménages

Les déchets toxiques tels que pesticide de jardin, détartrant, petites quantités de peinture, vernis, diluant ou autres doivent être retournés chez les fournisseurs. Les petites quantités peuvent être ramenées à la STEP de Marly.



#### Piles et accumulateurs

Les piles usagées sont à déposer dans le fût prévu à cet effet ou à rapporter directement au fournisseur.



#### **Batteries d'autos** payants

Les batteries sont à rapporter en priorité à votre garagiste/ fournisseur.

Elles peuvent être rapportées aux déchetteries au tarif de CHF 10.-/batterie.



#### **Pneus** pavants

Les pneus sont à rapporter en priorité à votre garagiste/ fournisseur.

Ils peuvent être rapportés aux déchetteries au tarif de CHF 4.-/pneu et CHF 8.-/pneu sur jante.



#### Tubes lumineux (néon) / LED

Les ampoules ainsi que les néons sont à déposer dans les tonneaux prévus à cet effet ou à retourner dans les points de vente.



#### Déchets de chantier

Les pièces et objets issus de travaux de rénovation, transformations, constructions ainsi que les matériaux provenant d'une activité agricole, artisanale ou industrielle sont à amener à SFR Châtillon/Posieux.



#### Déchets inertes (petites quantités)

Sont acceptés : - tous les verres cassés : boissons, miroirs. fenêtres, aquarium - les pots et bacs à fleurs (pas en plastique) - la céramique, porcelaine et terre cuite - des quantités restreintes de carrelage, briques et pierres.



#### Appareils électriques et électroniques

Les appareils électriques et électroniques sont à rapporter en priorité dans votre commerce. Ils peuvent être amenés dans les déchetteries. Les parties démontables doivent être séparées.



#### Déchets encombrants combustibles

Tous les obiets combustibles tels que mobilier usagé. armoires, tables, chaises, bois peints, matelas, tapis, skis. Ces obiets doivent être **démontés** et les éléments métalliques



#### Couche-culotte

Les couches-culottes sont à éliminer avec les ordures ménagères, dans la benne compacteuse. Une ristourne est accordée sur la facture annuelle des déchets.



Le sagex est accepté dans le conteneur des déchets encombrants.



Ferraille (objets métalliques)
Tous les objets métalliques tels que mobilier, vélo, treillis, fils
de fer, visserie, tuyaux, jantes sans les pneus, tonneaux vides, de fer, visserie, tuyaux, jantes sans les pneus, tonneaux vides, casseroles, dont le maximum d'éléments non métalliques ont été retirés sont à poser en vrac dans la benne adéquate. été retirés sont à poser en vrac dans la benne adéquate.



#### Textiles et chaussures

Les vêtements, tissus ou chaussures réutilisables et propres peuvent être déposés dans les conteneurs dédiés, dans des sacs ficelés.



#### Cendres de bois

Les cendres de bois **froides** sont à déposer dans la benne des déchets inertes.



#### Litière de chat

Litière (même biodégradable) et autres déjections animales : à évacuer dans les ordures ménagères ou le compost privé. Des Robidogs sont installés sur le territoire communal pour v ieter les déjections canines.



#### Médicaments

Les médicaments et thermomètres à mercure doivent être ramenés dans votre pharmacie.

## Ordures ménagères

La gestion de l'élimination des ordures ménagères est assurée par l'Entente intercommunale pour la gestion des déchets ménagers.

Les sacs poubelles sont à déposer dans l'une des 4 bennes compacteuses qui se trouvent aux endroits suivants :

Arconciel à la déchetterie (à côté du terrain de football)
Ependes sur la place de parc au centre du village
Ferpicloz au lieu-dit La Tuilerie (derrière le bâtiment)
Le Mouret à la déchetterie du Serté



### Benne compacteuse d'Arconciel

<u>Horaires d'utilisation</u>: ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Nous vous recommandons cependant d'éviter de l'utiliser la nuit.

Bennes compacteuses d'Ependes, Ferpicloz et Le Mouret

Horaires d'utilisation: ces bennes sont hors service les dimanches et jours fériés.

En outre, la benne d'Ependes n'est accessible que de 07h00 à 20h45.

En cas de non-respect de ces horaires ou du blocage de l'une des bennes, une amende de minimum CHF 20.00 vous sera facturée.

- 1 Pour un bon fonctionnement de la benne nous vous remercions de :
- mettre tous vos déchets dans des sacs plastiques fermés, y compris cartons, sagex...
- ne pas surcharger le tambour : maximum 3 sacs de 35l., 2 de 60l. ou 1 de 110l., maximum 35 kg.
- ne pas introduire de longs objets, tels que manche à balai, tringle de rideaux...

En cas de panne, veuillez reprendre vos sacs et utiliser une autre benne.

## Vide-grenier, objets encombrants

Si vous souhaitez éliminer un grand nombre d'objets encombrants ou que vous videz un logement, la commune vous propose de commander une benne qui sera déposée devant votre porte. Les frais de transport sont à votre charge et les frais d'élimination sont à la charge de la commune. Cette offre ne concerne pas les déchets issus de travaux ou de rénovation. L'administration vous renseigne volontiers.

## Objets de seconde main

Les objets en bon état et qui fonctionnent peuvent être déposés à la « cabane à dons » dans les déchetteries d'Arconciel et d'Ependes.

Privilégiez toutefois Coup d'Pouce et Emmaüs qui récupèrent gratuitement les objets et meubles de seconde main.

## Déchets d'entreprises

Sur demande préalable à l'administration communale, les entreprises peuvent livrer leurs déchets directement auprès de la SAIDEF, au tarif des actionnaires.

## Mon réflexe « tri à la source »

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener aux magasins**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.